L'IA sur le banc des accusés le 3 octobre prochain

L'intelligence artificielle est-elle éthique ? Va-t-elle tuer la créativité ? Est-elle une menace pour notre société ? C'est à ces questions que va tenter de répondre Le Procès de l'Intelligence Artificielle le 3 octobre prochain à la Scène Musicale.

Temps de lecture : minute

26 septembre 2024

C'est la cinquième production d'Aura Eloquence, cabinet de conseil en prise de parole et agence d'événementiel fondée par Juliette Ray : <u>Le Procès de l'Intelligence Artificielle.</u> Une représentation unique de deux heures qui se tiendra le 3 octobre à la Scène Musicale et qui mêle standup, musique et bien sûr éloquence. «<u>Nous faisons du divertissement intellectuel</u>», explique Juliette Ray. «Notre but, c'est que les spectateurs passent un bon moment et ressortent avec des idées et un avis dont ils pourront discuter avec leurs amis.»

Le procès de l'IA reprend les codes du procès classique de manière fictive, «un procès qui ne respecte en rien les procédures juridiques», sourit l'instigatrice de ce spectacle. Alors, pourquoi mettre l'intelligence artificielle sur le banc des accusés ? «C'est le sujet qui occupe la société en ce moment. Je ne m'intéressais pas à l'IA mais c'est évident que cette technologie va prendre de plus en plus de place dans nos vies», développe Juliette Ray. «Je me suis mise à la place de tous ceux qui se sentent déconnectés, éloignés de l'IA pour la rendre un peu plus accessible.»

Pour ou contre l'IA?

Sur scène, deux équipes vont s'affronter pour défendre ou accuser l'intelligence artificielle devant les jurys. Le casting de ces «témoins de l'accusation» et «témoins de la défense» est composé d'avocats et d'orateurs professionnels : Pierre Faury, 12 000 abonnés sur LinkedIn, plus de 200 000 sur Instagram, sera côté accusation, Noémie Amram-Bibas, avocate, ou encore Tom Borloo, futur avocat et associé de Juliette Ray seront aussi sur scène.

Kevin Sagnier, avocat, joue le procureur. «Je représente la voix de la société. En représentant, ici fictivement, les intérêts de la société, mon objectif est de partager avec le tribunal et le public de la Seine Musicale ma perspective sur les impacts de cette innovation incontournable. Avec ou sans mauvaise foi. Je reste humain après tout», explique l'avocatacteur. Il n'a pas hésité à participer à ce spectacle. «C'est d'abord pour moi une occasion enrichissante de réfléchir à ses implications. Surtout, je vais enfin pouvoir parler des conversations que j'entretiens quotidiennement avec Chat-GPT qui, comme le ferait mon entourage, me donne rarement raison!», plaisante-t-il.

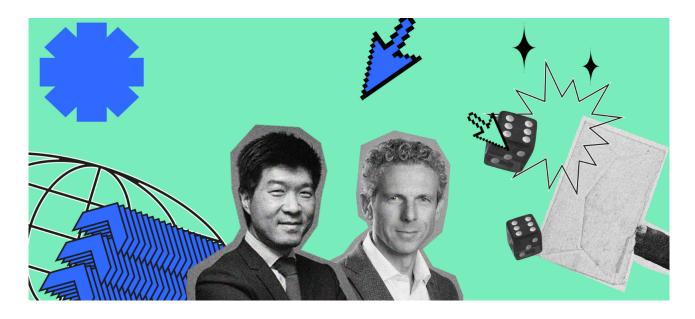
Un jury d'exception

Comme dans un vrai procès, un jury sera sur scène. Parmi les membres sélectionnés, la réalisatrice Lisa Azuelos ou l'avocat Edmond Claude-Frety aux côtés <u>de personnalités de la tech et de l'intelligence artificielle</u>. Blanche Savary de Beauregard, general counsel de Mistral AI sera aussi sur scène ainsi que Romain Paillard, cofondateur du Wagon.

«Faire un procès à l'IA, c'est un peu comme juger une personne simplement parce qu'elle existe et qu'on en a peur. En ce sens, je me place naturellement du côté de la défense. <u>L'IA n'est pas dangereuse en</u> <u>elle-même</u>, ce sont les gens qui l'utilisent à mauvais escient qu'il faut remettre en question», commente Sarah Lelouch, productrice, réalisatrice et entrepreneuse, notamment à l'origine de techCannes, également membre du jury.

Elle poursuit : «L'IA est devenue incontournable dans nos vies, que cela nous plaise ou non. Ignorer son existence serait une perte, car elle répond à tellement de nos besoins. Mais au final, elle ne nous remplacera jamais. Alors, oui, je suis pour l'IA, mais à condition qu'on en soit les pilotes, pas les passagers.» Juliette Ray aussi se dit pro-IA « tant qu'elle est encadrée.» Et Kevin Sagnier, le procureur ? «Je suis en faveur de l'intelligence artificielle, car elle représente une avancée technologique fascinante qui a le potentiel de transformer notre société de manière positive. Cela dit, il est essentiel de garder à l'esprit que ces innovations doivent être mises en œuvre avec précaution. Nous devons nous assurer que notre humanité et nos valeurs fondamentales demeurent au cœur des décisions que nous prenons.»

Alors, coupable ou non coupable?



À lire aussi

IA générative : où en sera-t-on en 2028 ?



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Aurélie Pasquier